

AEJP - TARIFS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020 -APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2021

Tranches		Garderies / Etude LDV (1/2 heure)	ALSH journée		ALSH demi-journée		Repas
		scolarisé à Henri Matisse ou Léonard de Vinci	Résident à Laillé	Hors commune	Résident à Laillé	Hors commune	Scolarisé à Laillé
A = -70%	entre 0€ et 454€	0,28 €	3,33 €	4,33 €	2,27 €	2,95 €	1,19 €
B = -50%	entre 455€ et 581€	0,47 €	5,56 €	7,22 €	3,79 €	4,92 €	1,98 €
C = -30%	entre 582€ et 711€	0,66 €	7,78 €	10,11 €	5,30 €	6,89 €	2,78 €
D = -20%	entre 712€ et 981€	0,76 €	8,89 €	11,55 €	6,06 €	7,88 €	3,18 €
E = -10%	entre 982€ et 1183€	0,85 €	10,00 €	13,00 €	6,82 €	8,86 €	3,57 €
F = référence	entre 1184€ et 1366€	0,95 €	11,11 €	14,44 €	7,58 €	9,85 €	3,97 €
G = +7,5%	entre 1367€ et 1594€	1,02 €	11,94 €	15,53 €	8,14 €	10,59 €	4,27 €
H = +15%	entre 1595€ et 2046€	1,09 €	12,78 €	16,61 €	8,71 €	11,32 €	4,56 €
I = + 22,5	entre 2045€ et 2535€	1,16 €	13,61 €	17,69 €	9,28 €	12,06 €	4,86 €
J = +30%	entre 2536€ et 3057€	1,23 €	14,44 €	18,78 €	9,85 €	12,80 €	5,16 €
K= +37,5%	supérieur à 3057€	1,31 €	15,28 €	19,86 €	10,42 €	13,54 €	5,46 €
Repas Protocole d'Accueil Individuel							1,98 €
Dépassement horaire de fermeture		10€ / 30 min / famille					

- **Actualisation tarification** : les familles n'ayant pas autorisé le contrôle automatique du QF doivent transmettre au Guichet Unique, au plus tard le 28/02/21 l'attestation de la CAF précisant le quotient familial de janvier 2021 (mise à jour du site de la CAF fin janvier).
- A défaut d'actualisation, le tarif K sera appliqué à partir du 1^{er} mars 2021 sans régularisation possible.
- **RAPPEL absences facturées** : toute absence au restaurant scolaire et à l'ALSH doit être justifiée sous 8 jours auprès du Guichet Unique par un certificat médical ou une attestation de son employeur (changement d'emploi du temps).
A défaut, le service reste dû et sera facturé sans régularisation possible.